

Code de conduite des jeunes animateurs de Scouts Canada

Le présent code de conduite s'applique à tous les animateurs âgés de moins de 18 ans. Un autre code de conduite s'applique aux personnes âgées de plus de 18 ans. Le présent code vous aidera à travailler en toute sécurité avec d'autres jeunes, en assurant leur protection et la vôtre.

Vous avez la responsabilité de penser à la fois à vous-même et aux autres. Les autres scouts se fieront à vous et vous leur servirez de modèle. Il est donc important de donner le bon exemple et de garder à l'esprit la promesse et la loi scout.

Pour garantir la sécurité et le bien-être de tous les membres de Scouts Canada, que ce soit sur internet ou sur le terrain, je m'engage à :

- réfléchir et agir en évitant de prendre des risques;
- garder à l'esprit que j'ai de l'influence et du pouvoir sur les autres et qu'il ne faut pas en abuser;
- connaître et respecter la règle des deux animateurs, les ratios bénévoles-jeunes et autres règles d'activité;
- encourager les gens à faire part de leurs préoccupations sur des questions liées à la sécurité du personnel et du groupe;
- ne pas exploiter les autres, ne pas faire preuve de favoritisme ou ne pas s'engager dans une relation amoureuse sérieuse ou non avec les jeunes que je supervise;
- ne pas user d'un langage vulgaire ou inapproprié;
- ne pas fumer ou ne pas parler de la consommation de tabac, de drogue ou d'alcool en présence des jeunes;
- ne pas participer à des activités scoutées si je subis les effets négatifs d'une quelconque substance addictive ou de médicaments prescrits;
- signaler immédiatement tout cas de maltraitance, d'intimidation, de harcèlement ou toute autre conduite inappropriée;
- agir de manière à prévenir et combattre les actes de bizutage, d'intimidation et de harcèlement;
- toucher les jeunes que je supervise uniquement après leur avoir demandé leur permission et avec tact et respect;
- ne pas s'adonner à des jeux comportant des contacts physiques et ne pas faire de commentaires ou de blagues suggestives avec les jeunes que je supervise;
- bien réfléchir avant de publier du contenu en ligne, en évitant notamment de publier mes renseignements personnels ou de diffuser des informations sans en avoir obtenu la permission;
- garder à l'esprit que j'ai le droit d'être respecté, d'être protégé de tout préjudice et de ne pas être exploité;
- dire « non » à quiconque me demande de faire quelque chose qui me gêne ou m'insécurise;
- demander de l'aide à un adulte en lequel j'ai confiance, si quelqu'un me met mal à l'aise, me rend inquiet ou me fait peur;
- prendre du plaisir en faisant du scoutisme!

Je comprends que la participation chez Scouts Canada est volontaire et qu'elle comporte un certain degré de risque inhérent à la participation à certaines activités scoutées, **notamment le risque d'accidents éventuels, de blessures physiques ou d'exposition au virus de la COVID-19 ou à d'autres infections ou maladies infectieuses.** Après avoir soigneusement examiné les risques encourus et avoir la certitude que des précautions et des protocoles raisonnables seront pris et mis en œuvre pour assurer la sécurité et le bien-être de mon (fils/fille/enfant en tutelle), j'accorde à mon fils/fille/enfant en tutelle la permission de devenir membre de Scouts Canada et de participer pleinement à ses activités.

Nom : _____ Date : _____

Vous devez signer le présent code de conduite au début de chaque année scout ou avant de pouvoir participer à une quelconque activité.

Si vous avez des inquiétudes sur vous-même ou quelqu'un d'autre ou que vous devez signaler quelque chose, vous pouvez obtenir de l'aide :

- d'un adulte en lequel vous avez confiance;
- en visitant jeunessejecoute.ca ou en appelant le 1-800-668-6868;
- en visitant cybertip.ca, pour signaler des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur internet;
- en communiquant avec l'équipe responsable de la Sécurité scoutée, à safety@scouts.ca ou au 1-800-339-6643 (disponible 24 h/24);
- en composant le numéro d'appel d'urgence, le 911.

